

ASSEMBLÉE NATIONALE
16 juillet 2015

DROIT DES ÉTRANGERS - (N° 2923)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 325

présenté par
M. Binet

ARTICLE 13

Après l'alinéa 17, insérer l'alinéa suivant :

« 9° A Au deuxième alinéa de l'article L. 314-8-2, le mot : « premier » est remplacé par le mot : « deuxième ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Coordination.